

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BERTHIERVILLE

Règlements de club

CPA Berthierville

08/06/2026

Règlements de club applicables à tous les membres

1 Généralités

1.1. MEMBRE DU COMITÉ

Les membres du comité sont des personnes bénévoles qui donnent de leur temps. Ils ont parfois à prendre des décisions difficiles. Comme tout être humain ils sont parfois sujets à faire des erreurs, toutefois, ils sont en droit de s'attendre à être traité de façon respectueuse.

1.2. PAIEMENT

Le patineur qui doit de l'argent au club, pour quelque raison que ce soit, après 2 avertissements, pourrait se voir refuser l'accès à la glace et ce, jusqu'à ce que le paiement total soit effectué.

1.3. CHÈQUES NSF

Des frais de 35\$ sont chargés pour tout chèque sans provision.

2. Inscriptions

- 2.1.** Un patineur doit compléter son inscription en ligne avant d'accéder à la glace.
- 2.2.** Le patineur doit avoir acquitté tout montant dû au Club pour pouvoir s'inscrire à la saison automne-hiver.
- 2.3.** En s'inscrivant au Club le patineur s'engage à participer aux campagnes de financement pour apporter 150 \$ en profit au club. Il a le choix de participer à la campagne de financement ou de faire une contribution de 150 \$.
- 2.4.** Les patineurs demeurant à l'extérieur de Berthierville devront défrayer des frais de glace supplémentaires chargés par la ville de Berthierville ainsi que tous frais supplémentaires pouvant être exigés par la ville.
- 2.5.** Règlements patineurs élités. Un patineur qui a compétitionné dans la catégorie Novice ou supérieure toute la saison précédente (une saison débute en septembre et se termine en août) et qui réside dans la MRC d'Autray n'aura qu'à déboursier, comme frais d'inscription et frais supplémentaires de glace, le montant de sa carte de Patinage Canada. (4-10-2010)
- 2.6.** Le patineur qui a été sélectionné sur l'Équipe du Québec durant sa saison au CPA Berthierville n'aura qu'à déboursier, comme frais d'inscription et frais supplémentaires de glace, le montant de sa carte de Patinage Canada l'année suivante. (4-10-2010)
- 2.7.** Le patineur du programme Patinage Plus qui désire suivre des cours privés avec un entraîneur devra s'inscrire dans la catégorie Patinage Plus Privé et devra également quitter la glace à la fin de son cours privé. Le patineur doit être toujours en cours avec son entraîneur.
- 2.8.** Définition des catégories de patineurs pour la classification des groupes de la revue sur glace. Les tests doivent être réussis au 31 octobre dans la catégorie Patinage Plus et à la dernière séance de tests intermédiaires (février) dans la catégorie STAR :
 - **Patinage Plus** : Cours de groupe pour les patineurs débutants de 3 ans et plus
 - **Patinage Plus Privé** : Patineurs participant aux cours de groupe et suivant aussi des cours privés avec un entraîneur.

- **Junior** : Patineurs ayant réussi l'étape 5 du Patinage Plus
- **Intermédiaire** : Patineurs ayant réussi 2 tests parmi les suivants :
 - STAR 3 Style Libre éléments et programme
 - STAR 4 Habiletés
 - STAR 5 Danse
 - STAR 5 Artistique
- **Senior** : Patineurs ayant réussi 2 tests parmi les suivants :
 - STAR 6 Style Libre éléments et programme
 - STAR 7 Habiletés
 - STAR 7 Danse
 - STAR 7 Artistique

3. Compétitions et tests

- 3.1. Chaque patineur est responsable de son inscription aux compétitions.
- 3.2. Pour les tests, une enveloppe d'inscription sera distribuée aux entraîneurs qui en feront la demande et qui devront la remettre aux patineurs intéressés à participer à la session de tests.
- 3.3. L'exactitude des informations fournies sur l'enveloppe d'inscription est l'entière responsabilité du patineur et de son entraîneur.
- 3.4. Pour essayer son test, le patineur doit avoir payé les frais d'inscription à la date limite d'inscription.
- 3.5. Le patineur qui ne se présente pas à son test ne peut réclamer un remboursement des frais d'inscription.
- 3.6. Le patineur doit se présenter 30 minutes avant l'heure prévue de son test.
- 3.7. Pour participer à une session de test à l'extérieur du Club, le patineur doit obtenir une autorisation écrite du directeur des tests de son club membre. L'entraîneur se doit de faire la demande de dérogation auprès du directeur des tests avant la séance de tests.
- 3.8. Hors saison, l'entraîneur est responsable de faire un suivi auprès du directeur des tests et de s'informer des séances de tests auprès des écoles d'été et de printemps. Tout test passé par l'entraîneur doit être remis à la directrice de tests du Club de Berthierville.
- 3.9. En période de pratiques de spectacle, aucun test ne pourra être fait.

4. Lauréats

- 4.1. Les critères de sélection sont émis par l'ARPAL, Patinage Québec et Patinage Canada et sujet à changement, annulation et ajout chaque année.

- 4.2.** Le Club rembourse le prix du billet du patineur lauréat pour la soirée de reconnaissance régionale s'il reçoit un lauréat à cette dite soirée.

5. Assistants de programme

- 5.1.** Pour devenir assistant de programme au club, le patineur doit être sélectionné selon les critères des entraîneurs responsables du programme Patinage Plus et selon les besoins du Club.
- 5.2.** Il devra suivre la formation donnée par l'entraîneur responsable du programme Patinage Plus.
- 5.3.** Les assistants de programme seront récompensés par un montant qui sera remis 2 fois par année sous forme de crédit sur leur compte.
5.00\$ / heure aux assistants de programme

6. Parcelles de glace

Les patineurs provenant de l'extérieur qui souhaitent patiner sur la glace du CPA Berthierville devront prouver leur appartenance à un autre club et déboursier 25\$ pour la parcelle. Cette tarification est en vigueur seulement durant la saison régulière.

7. Règlements patineurs et parents

7.1. Vie Sportive

- 7.1.1.** Le patineur exerce un sport pour son plaisir et non pour celui de ses parents.
- 7.1.2.** Le patineur considère la victoire comme un des plaisirs du sport, il dédramatise la défaite et il reconnaît l'erreur comme faisant partie des apprentissages.
- 7.1.3.** Le patineur respecte la tâche difficile des officiels et respecte leur décision.
- 7.1.4.** Le patineur s'inculque des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de loyauté.
- 7.1.5.** Le patineur fait usage de discrétion et de respect envers les résultats, les performances et les situations personnelles des autres patineurs.

7.2. Général

- 7.2.1.** Les mots vulgaires et les sacres ne sont pas tolérés. Chaque membre doit respecter les autres patineurs, entraîneurs, parents, bénévoles, personnel d'aréna, etc. en respectant l'éthique et le professionnalisme dans les relations interpersonnelles. En aucun temps, un membre ne peut faire du harcèlement à un autre membre que ce soit de la violence physique ou psychologique sous peine de sanction.
- 7.2.2.** Chaque membre doit veiller à maintenir la bonne réputation de Club. Il ne doit pas dénigrer d'aucune façon le Club. Il doit maintenir un esprit d'équipe et entretenir une collégialité avec les autres membres et patineurs. À cet égard, chaque membre doit encourager les patineurs et démontrer envers eux du respect et une saine compétition.

- 7.2.3.** Les chambres sont mises à la disposition des patineurs afin de leurs permettre de se changer et de chauffer leurs patins. Elles ne doivent pas être un lieu de jeux. Ces chambres sont le reflet de ceux qui les utilisent, donc, voyez à les garder propres pour les autres patineurs qui suivent.
- 7.2.4.** Pour toutes questions ou commentaires au sujet des patineurs du programme Patinage Plus; toujours s'adresser à l'entraîneur responsable et non à l'assistant de programme.
- 7.2.5.** Le club n'est pas responsable des accidents, ni des objets perdus ou volés.

7.3. Équipements et habillement

- 7.3.1.** Le port du casque de hockey approuvé CSA est obligatoire pour tous les patineurs qui n'ont pas réussi l'étape 5 du programme Patinage Plus. Par la suite, on conseille aux parents de vérifier auprès de l'entraîneur responsable, il jugera de ce qui est plus sécuritaire pour l'enfant.
- 7.3.2.** Le port de gants ou de mitaines est obligatoire pour les patineurs patinage plus.
- 7.3.3.** Il est interdit de porter : jean, pantalons longs ou trop larges, jupes longues, foulards. Cette règle est optionnelle pour les entraîneurs mais le club le recommande car on estime que l'entraîneur est le modèle pour les patineurs.
- 7.3.4.** Les poches des vestes des patineurs doivent être vides.
- 7.3.5.** Tous les patineurs doivent avoir le visage dégagé et les cheveux attachés.
- 7.3.6.** Ne pas porter de bijoux ou tout autre objet susceptible de tomber ou de causer des blessures.
- 7.3.7.** Ranger et tenir en ordre ses effets personnels dans les chambres.

7.4. Sur la glace

- 7.4.1.** Aucun parent n'est autorisé sur la surface glacée durant un cours.
- 7.4.2.** Les portes d'accès de la glace doivent être fermées en tout temps.
- 7.4.3.** Pas de regroupement sur la glace ou sur le bord de la bande sauf si un entraîneur le demande. Ne pas s'asseoir sur le bord des bandes de la patinoire.
- 7.4.4.** Les patineurs doivent se relever rapidement lorsqu'ils tombent sur la glace.
- 7.4.5.** Seuls les entraîneurs peuvent avoir un cellulaire, une caméra, un MP3 ou un IPOD sur la glace.
- 7.4.6.** Il est défendu de manger de la gomme et de manger et de boire sur la glace. Les bouteilles d'eau sont permises, mais doivent être placées sur le banc des joueurs.
- 7.4.7.** Le patineur doit regarder où il va et éviter de se mettre dans le chemin des autres. Lorsqu'un patineur est en leçon et qu'il exécute un solo, une habileté ou une danse, on vous demande de lui céder le passage.
- 7.4.8.** Il est interdit d'être sur la glace s'il n'y a aucun entraîneur certifié.
- 7.4.9.** Il est interdit de circuler sur la glace sans patins.

7.4.10. Il est interdit aux patineurs d'entrer sur la patinoire avant que la surfaceuse ait quittée la patinoire. De même, il est demandé de quitter la patinoire aussitôt que la surfaceuse fait son entrée.

7.4.11. À la fin de la dernière heure, le Club demande de suivre cette procédure afin de permettre au responsable de l'aréna d'effectuer le resurfaçage de la patinoire dans les délais demandés par la ville (10 minutes) :

- Tous les patineurs n'ayant pas de cours privé en cours doivent avoir quitter la patinoire au moins une (1) minute avant la fin. (Exemple : si la plage horaire est de 17h à 20h00, les patineurs doivent avoir quitté à 19h49). Le système pour la musique (radio, CD, fils) doit être ramassé en même temps.
- Les patineurs ayant un cours privé en cours peuvent le compléter jusqu'à la fin mais devront quitter le plus rapidement possible. (Exemple : si la plage horaire est de 17h à 20h00, les patineurs doivent quitter à 19h50)

7.5. Sécurité

7.5.1. La présence des parents dans les estrades est obligatoire pour les patineurs patinage plus. Si vous devez vous absenter vous devez aviser un membre du conseil et donner un numéro d'urgence. Pour les autres patineurs, vous devez fournir un numéro de téléphone en cas d'urgence.

7.5.2. Les entraîneurs doivent s'assurer que leurs élèves connaissent et appliquent les règlements du CPA Berthierville.

7.5.3. Personne ne doit rester à la porte de la patinoire à part les bénévoles responsables.

7.5.4. Les parents ne doivent pas porter dans leurs bras les enfants portant des patins.

7.5.5. Il est interdit de courir dans les corridors, jouer à des jeux de type 'tag' ou autre.

7.5.6. Il est interdit de circuler sans chaussures ou patins en tout temps (chambres et corridors).

8. Code d'éthique

8.1. Patineur du programme Patinage Plus

8.1.1. J'arrive de bonne humeur

8.1.2. Je respecte les consignes

8.1.3. Je suis poli et courtois avec les entraîneurs et les assistants de programme

8.1.4. Je me relève rapidement lorsque je tombe

8.1.5. Je porte mon casque jusqu'à mon étape 5 réussie

8.2. Parents d'un patineur du programme Patinage Plus

8.2.1. J'arrive à l'avance pour que mon enfant soit à l'heure sur la glace. Lors du 3e avertissements, l'enfant ne pourra embarquer sur la glace.

8.2.2. J'arrive de bonne humeur

8.2.3. Je suis poli et courtois avec les membres bénévoles, les entraîneurs et les assistants de programme.

- 8.2.4. Je n'embarque pas sur la glace.
- 8.2.5. Je dois avertir un membre bénévole si je quitte durant l'heure de cours et je donne un numéro de téléphone pour me rejoindre.
- 8.2.6. J'aide mon enfant à respecter les règlements.

8.3. Patineur Junior, Intermédiaire et Senior

- 8.3.1. J'arrive de bonne humeur.
- 8.3.2. J'arrive à l'heure prévu sur la glace pour mon cours.
- 8.3.3. Je respecte les consignes
- 8.3.4. Je suis poli et courtois avec les membres bénévoles et les entraîneurs.
- 8.3.5. Je donne mon maximum lors des entraînements.
- 8.3.6. Je me relève rapidement lors d'une chute.

8.4. Parent d'un patineur Junior, Intermédiaire et Senior

- 8.4.1. J'arrive de bonne humeur.
- 8.4.2. Je suis poli et courtois envers les membres bénévoles et les entraîneurs.
- 8.4.3. Je dois fournir un numéro de téléphone pour rejoindre une personne en cas d'urgence.
- 8.4.4. J'aide mon enfant à respecter les règlements
- 8.4.5. Pour les papas : je vérifie si je peux entrer dans la chambre et je quitte rapidement par la suite.
- 8.4.6. L'accès aux chambres est réservé aux parents d'enfants âgés de 10 ans et moins.

9. Revue sur glace

9.1. Conditions pour participer au spectacle

- 9.1.1. Le patineur devra avoir participé à au moins une campagne de financement ou avoir fait la contribution de 150\$ pour avoir le droit de participer au spectacle. Il doit avoir acquitté tous les frais de la saison y compris les frais de la trousse de spectacle et ce, avant la première pratique de spectacle.
- 9.1.2. Le patineur doit participer à au moins 2 numéros de groupe, s'il est Senior ou Intermédiaire, pour avoir le droit de faire son programme au spectacle. S'il est Junior il doit faire 1 numéro.

9.2. Attribution des solos

- 9.2.1. Les patineurs Juniors, Intermédiaire et Senior devront avoir fait une compétition durant l'année. Le Club se réserve le droit d'accorder ou de retirer un solo de

spectacle. Il est à noter que le Club se réserve le droit, chez les Juniors 1^{ère} année, de former des duos ou trios au besoin.

- 9.2.2. Chaque patineur senior a droit d'effectuer un solo à la revue sur glace. À la demande du comité, un solo peut être pour chacune des représentations.
- 9.2.3. Les patineurs faisant partie de l'équipe du Québec se voient offrir de faire leur programme aux deux représentations. (17-01-2011)
- 9.2.4. Les patineurs qui se sont qualifiés pour participer aux Championnats provinciaux se voient offrir de faire leur programme aux deux représentations ou un hommage d'une durée de 30 secondes à 1 minute.

9.3. **Numéros de groupe**

- 9.3.1. Les patineurs des catégories suivantes pourront participer aux numéros prévus. Le club se réserve le droit de modifier les numéros de groupe selon la clientèle de l'année courant ou suite à des restrictions gouvernementales (Exemple Covid-19)

Catégories	Numéros
Patinage Plus	Numéro du Patinage Plus
Patinage Plus Privé	Numéro du Patinage Plus
Junior	Numéro Junior
	Grand Numéro Junior/Intermédiaire/Senior
Intermédiaire	Numéro Intermédiaire
	Grand Numéro Junior/Intermédiaire/Senior
	Numéro Intermédiaire/Senior
Senior	Numéro Senior
	Grand Numéro Junior/Intermédiaire/Senior
	Numéro Intermédiaire/Senior

- 9.3.2. Le Club se réserve le droit avec l'accord des entraîneurs d'inviter des patineurs des niveaux inférieurs ou supérieurs pour compléter un numéro de groupe. Ceci pour permettre à chaque groupe d'être assez nombreux pour offrir un numéro de qualité.
- 9.3.3. S'il y a des solos intégrés, le patineur devra choisir entre son solo personnel ou celui-ci.

- 9.4. **Choix de la journée de solo** : Il y aura une pige pour chacune des catégories soit : junior, intermédiaire et senior pour déterminer quelle journée chacun des patineurs effectuera sa prestation. Le nom de chacun est déposé dans une enveloppe et dans une autre enveloppe le nombre de samedis et de dimanches requis. Exemple : dans la catégorie junior il y a 12 patineurs, il y aura 6 samedis et 6 dimanches dans l'enveloppe des

jours. Si le nombre de patineurs est impair on met un samedi de plus que le dimanche étant donné que le samedi est plus populaire que le dimanche. Si après un premier tour des patineurs veulent échanger leur journée, on remet leur nom dans l'enveloppe et on refait un tour avec ces noms.

9.5. Règlements dans les chambres lors de la générale et de la revue sur glace

- 9.5.1.** Aucun parent ne sera accepté dans les chambres à moins qu'il ait été choisi comme bénévole au préalable.
- 9.5.2.** Aucune nourriture acceptée dans les chambres, des bouteilles d'eau seulement ou la nourriture que le Club pourrait leur fournir.
- 9.5.3.** Aucun spectateur ne sera admis dans les estrades durant la générale

9.6. Attribution des numéros aux entraîneurs et responsabilités

- 9.6.1.** Le club organise une réunion avec les entraîneurs intéressés à s'impliquer pour la Revue sur glace. Il y sera discuté des points suivants : thématique, groupes disponibles, horaire des pratiques, frais et dépenses admissibles.
- 9.6.2.** Les entraîneurs intéressés devront présenter un dossier pour les numéros qu'ils désirent faire (Un maximum de deux groupes). Le dossier doit inclure le choix de musique, un bref résumé du numéro, les frais demandés, les contraintes ainsi que le besoin d'accessoires ou décors.
- 9.6.3.** Le comité étudiera les dossiers et annoncera la sélection. Le club confirmera alors les frais acceptés.
- 9.6.4.** Les entraîneurs sont responsables de faire les démarches pour la location des costumes. Ceux-ci doivent respecter le montant établi par le club et demander l'autorisation si le prix est plus élevé. Les entraîneurs sont responsables pour le retour des costumes.